



Chers administrés,

Cette année 2020 aura été fortement marquée par la crise sanitaire que nous connaissons.

Nous nous sommes mobilisés et avons organisé la distribution de masques lavables afin de permettre à chacun d'entre vous de se protéger et de protéger les autres. Nous avons également recensé et mis en place un registre « de personnes vulnérables » afin de veiller aux plus fragiles d'entre nous.

Malgré les retards en lien avec l'arrêt des activités durant le confinement, nous avons repris les travaux en cours (volets, stationnement personne à mobilité réduite, salle communale...) et mettons tout en œuvre pour assurer la continuité de service public au sein de la mairie. J'en profite pour remercier notre secrétaire de mairie qui a assuré sa mission durant cette période afin de nous permettre de répondre à vos besoins et aux impératifs inhérents à la vie communale.

Avec l'équipe municipale nouvellement installée, nous sommes mobilisés et engagés au quotidien sur la commune et sur le territoire.

Cette période nous rappelle plus que jamais que la solidarité est essentielle pour affronter les situations de crise telle que celle que nous vivons.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal et vous assure de tout notre dévouement.

Bien à vous,

Nadia GRAMMONTIN
Maire

DECES

C'est avec une immense peine que nous avons appris le décès de Gérard PLAA, figure incontournable de notre commune qu'il aimait tant.

Durant de nombreuses années, il a œuvré au sein du conseil municipal et d'associations où il a donné de son temps avec enthousiasme et dévouement.

Ne plus le voir sillonner les sentiers de la commune manquera à beaucoup d'entre nous.

A sa famille, ses amis et tous ceux que sa disparition affecte, nous présentons nos sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Madame le Maire et le conseil municipal remercient chaleureusement Mr. René MATHEU pour avoir représenté bénévolement la commune auprès du Syndicat de GAVE ET BAISE pour l'eau et du SDEPA pour l'électricité, avec compétence et assiduité.

AU PROGRAMME DE CE BULLETIN

Le conseil municipal.....	P4, 5 et 6
Le budget communal.....	P7, 8 et 9
Les travaux réalisés.....	P10
Covid-19.....	P10 et 11
Le Plan Communal de Sauvegarde.....	P11
Le Sivu scolaire Lo Portalé.....	P12
Je rénove mon logement.....	P13
Les informations utiles.....	P14 et 15

LE CONSEIL MUNICIPAL



Au dernier rang, de gauche à droite : M. REINES Christian, M. CORDIER Christian, M. GUICHEBAROU Christian, Mme MICHAUX Nathalie, M. WAMYTAN Mickaël, Mme MOUSQUEZ Marjorie, M. PONS Frédéric, Mme CHASSERIAUD Marie-Thérèse.

Au 1^{er} rang de gauche à droite : Mme QUENOT Claudine, Mme REY BETHBEDER Véronique et Mme GRAMMONTIN Nadia.

- **Installation du nouveau conseil municipal**

Lors de la séance du 3 juillet 2020, Mme Nadia GRAMMONTIN a procédé à l'installation du conseil municipal au nombre de 11 élus.

- **Élection du Maire et des adjoints**

Sous la Présidence de M. Christian CORDIER doyen des membres, il a été procédé à l'élection du Maire, Mme Nadia GRAMMONTIN a été élu à l'unanimité des membres présents, Maire de la commune de Castetner.

Mme le Maire a pris la Présidence de l'assemblée. Le conseil municipal a ensuite, voté à bulletin secret afin de désigner les adjoints au Maire.

- Élu au 1^{er} tour, à l'unanimité des membres présents, sont déclarés :

- 1^{ère} adjointe, Mme Marie-Thérèse CHASSERIAUD
- 2^{ème} adjoint, M. Christian GUICHEBAROU

- **Les délégués aux syndicats intercommunaux**

Le Syndicat Scolaire de Lo Portalé de Biron/Castetner/Sarpourenx :	Le Syndicat de Gave et Baise
<p>Délégués titulaires : Mme GRAMMONTIN Nadia (2^{ème} Vice-Présidente) Mme CHASSERIAUD Marie-Thérèse Mme MOUSQUEZ Marjorie</p> <p>Délégués suppléants : M. PONS Frédéric Mme REY-BETHBEDER Véronique Mme MICHAUX Nathalie</p>	<p>Délégués titulaires : M. GUICHEBAROU Christian Mme QUENOT Claudine</p> <p>Délégués suppléants : M. WAMYTAN Mickaël M. CORDIER Christian</p>

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA)	
Délégué titulaire : M. GUICHEBAROU Christian	Délégué titulaire : M. PONS Frédéric

- **Les délégués de la commission de contrôle des listes électorales**

Le délégué de la commune	
M. PONS Frédéric	
Les délégués de l'administration à la Préfecture	
Délégué titulaire : M. CHASSERIAUD Bernard	Délégué suppléant : M. QUENOT Patrick
Les délégués du Tribunal de Grande Instance	
Déléguée titulaire : Mme BERGEROU Juliette	Déléguée suppléante : Mme WAMYTAN Corinne

Les délégués à la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Délégués titulaires :

Mme GRAMMONTIN Nadia
Mme CHASSERIAUD Marie-Thérèse
M. REINES Christian

Délégués suppléants :

Mme QUENOT Claudine
Mme MOUSQUEZ Marjorie
M. CORDIER Christian

- **Le délégué à la défense :** M. PONS Frédéric

Les délégués locaux au Comité National d'Action Sociale

Délégué élu :

M. CORDIER Christian

Délégué agent :

M. TRIPOTEAUD Stéphane

Les commissaires à la commission communale des impôts directs

Dès réception de la Direction Générale des Finances Publiques du Département, nous afficherons comme prévoit la loi le tableau des commissaires titulaires et suppléants pour la commission des impôts directs.

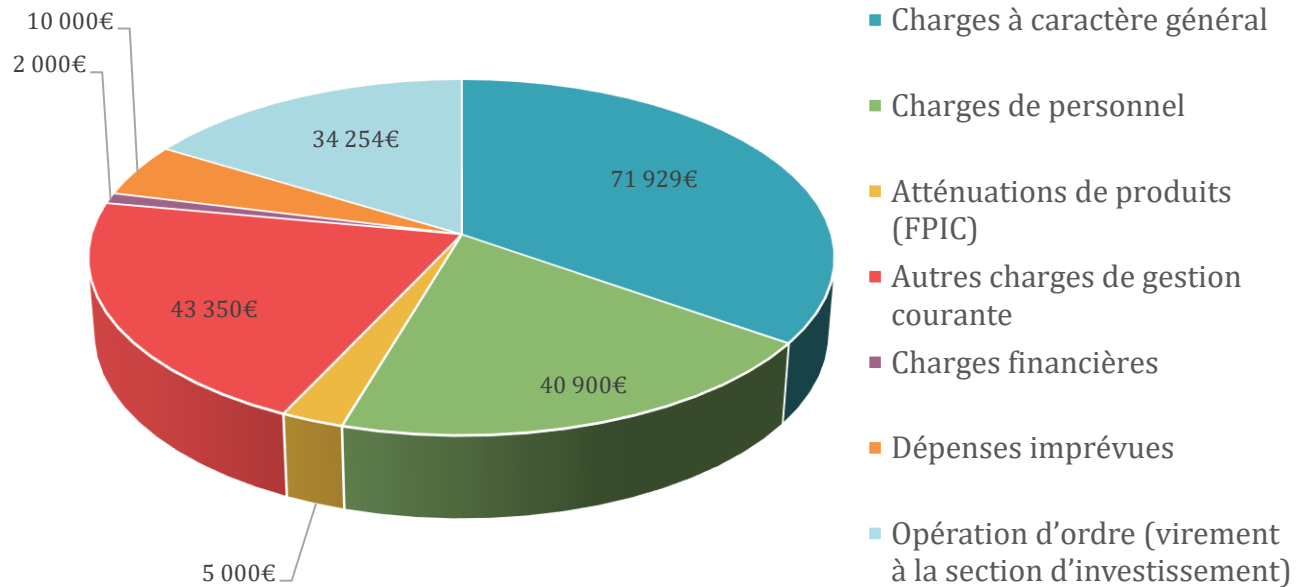
- **Les déléguées à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez sont :**

Titulaire : Mme le Maire, Nadia GRAMMONTIN

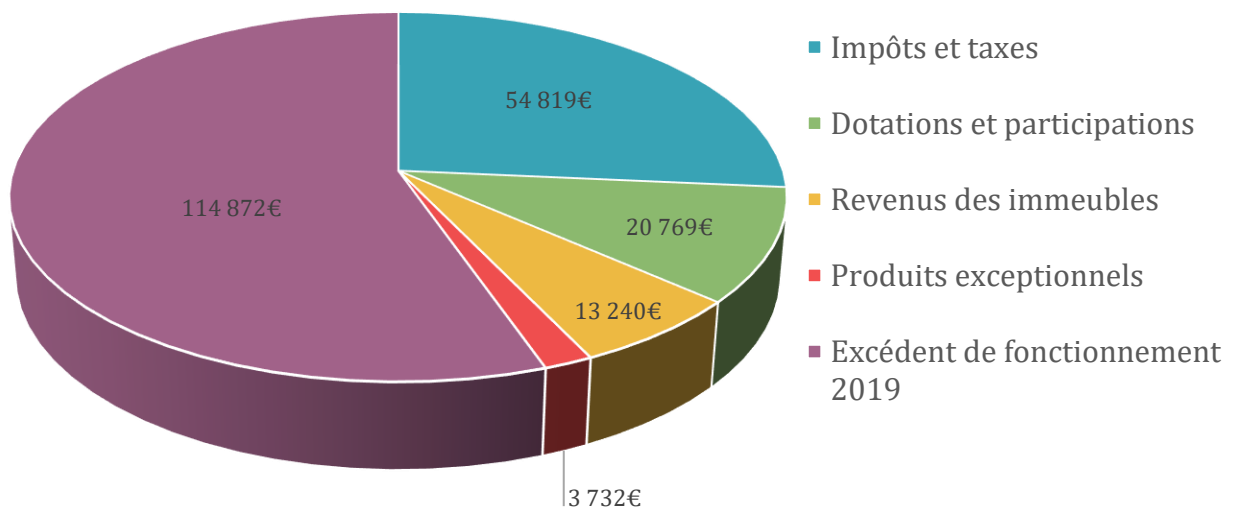
Suppléante : Mme la 1^{ère} adjointe, Marie-Thérèse CHASSERIAUD

LE BUDGET COMMUNAL

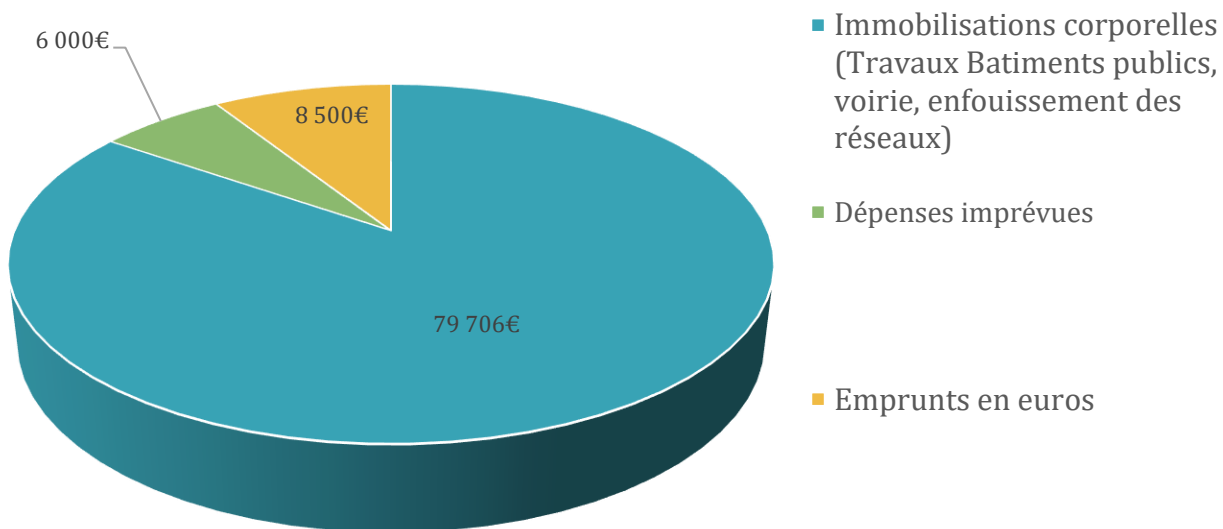
Dépenses de fonctionnement (en €)



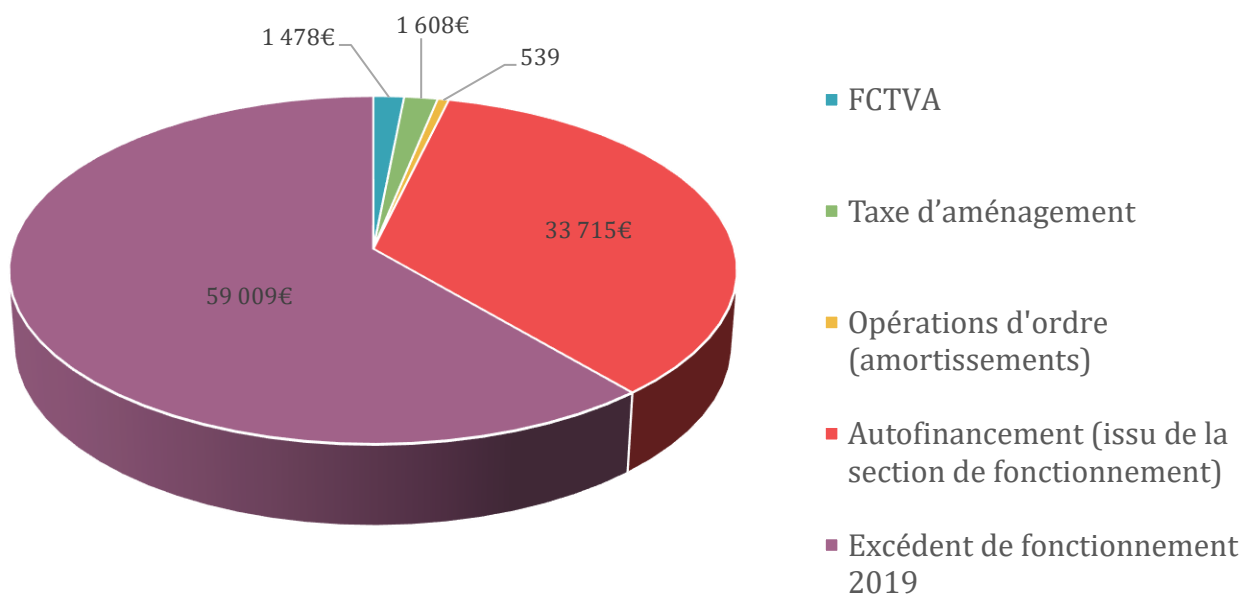
Recettes de fonctionnement (en €)



Dépenses d'investissement (en €)



Recettes d'investissement (en €)



- **Etat de notification des taux d'imposition 2020**

TAXES	Bases 2019	Taux 2019	Bases 2020	Taux 2020	Produit assuré
Foncier Bâti	148 250	18,03%	149 300	18,03%	26 919
Foncier Non Bâti	11 075	31,56%	11 200	31,56%	3 535

Mme le Maire rappelle que les collectivités ne peuvent pas, en 2020, modifier le taux de la taxe d'habitation. Ce dernier est bloqué à la valeur décidée en 2019.

De ce fait le produit à taux constant, ne pourra pas être changé par le conseil municipal. Il est donc de ce fait exclu du produit de la fiscalité directe locale.

Dès lors il n'est pas comptabilisé dans le produit total à taux constant, seuls les taux de la taxe foncière bâti et non bâti peuvent être impactées par les décisions prise en matière de taux des taxes foncières.

En conséquence, le produit à taux constant de la taxe d'habitation est repris au même titre que les allocations compensatrices. Les taux d'imposition restent inchangés en 2020, comme en 2019.

- **Les dépenses et les recettes réalisés sur l'année 2019 :**

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2019 (EN €)

	Section Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	104 682,36	25 325,92
Recettes	110 734,03	4 621,93
Résultat exercice	6 051,67	-20 703,99
Résultat reporté de 2018	108 820,69	79 713,22
Résultat par section	114 872,36	59 009,23
Résultat global	173 881,59 €	

Le compte administratif représente les résultats comptables de l'exercice 2019, avec les dépenses et les recettes de chaque section.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a voté le compte administratif 2019, le 2 mars 2020 et le budget primitif 2020, le 3 juillet 2020.

En conclusion, le résultat global 2019 de la commune est excédentaire à hauteur de 173 881.59 euros.

LES TRAVAUX RÉALISÉS

- **Bâtiments publics :**

Les volets de la Salle Quillier sont maintenant peints, l'entreprise HEBERT les mettra en place prochainement.

Les travaux de réfection des toitures de la salle des fêtes, du four, du clocher de l'église ont été effectués et pris en charge financièrement par l'assurance de la commune. Ces dégâts ont été causés par la tempête du 2 et 3 mars 2020.

- **Voirie**

Le chemin de Treytures a été rénové par l'entreprise SPIE BATIGNOLLES/REY-BETBEDER sur la partie appartenant à la commune pour un montant de 4 497.54€ HT. Le conseil départemental a subventionné ces travaux à hauteur de 899.51 Euros.

Les services de la CCLO ont refait le trottoir situé à hauteur du 136 route des crêtes.

A la demande de Mme le Maire, les services voirie du conseil départemental ont mis en place un rétrécisseur de chaussée et un coussin de type berlinois. La vitesse est désormais réglementée par arrêté municipal à 30km/h entre les panneaux.

Covid-19

Le département des Pyrénées-Atlantiques est placé en Zone alerte : circulation active du virus.

Désormais les fêtes (mariages, tombolas, évènements associatifs, fêtes d'anniversaire, communions...) organisées **dans les établissements recevant du public seront limitées à 30 personnes**. Les salles polyvalentes, les salles des fêtes et autres établissements recevant ce type d'évènements devront respecter cette jauge.

- **Extension du port du masque dans l'espace public**

Il est également rendu obligatoire :

- aux abords de l'ensemble des sites d'enseignement supérieur ;
- aux abords des enceintes sportives (stades, gymnases, etc.) ;
- sur l'ensemble des vide-greniers, brocantes.



Depuis le 1er septembre, le port du masque était déjà requis sur l'ensemble des marchés ouverts de plein vent et aux abords de l'ensemble des établissements scolaires et des crèches dans un rayon de 50m.

Cette obligation de port du masque s'applique à **toute personne à partir de l'âge de 11 ans**, à l'exception des personnes en situation de handicap, aux personnes étant en train de pratiquer un sport (coureurs, cyclistes notamment).

Le non-respect de cette obligation expose les contrevenants à une amende de 135€, et en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 1 500€.

En complément, le Préfet est habilité à prendre un certain nombre de mesures de nature à réduire la circulation du virus.

Par conséquent, la salle des fêtes de Castetner peut accueillir au maximum 30 personnes quelque soit l'événement.

Le plan Communal de Sauvegarde

Suite à l'épidémie qui touche actuellement notre pays et aux mesures restrictives décidées par le gouvernement, nous déclenchons à la demande de la Préfecture de PAU, le Plan de Sauvegarde Communal.

Ce plan consiste à la mise en place d'un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées, de collecter à votre demande, vos noms, prénoms, adresse et numéro de téléphones.

Ce registre permet de communiquer vos coordonnées à la Préfecture dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan communal de sauvegarde.

Cette démarche a été effectué en mars, mais il convient de mettre à jour les informations recueillies.

Le secrétariat de la mairie est ouvert les lundis de 10h00 à 18h00 et les jeudis de 10h30 à 18h30.

Les habitants, s'ils le souhaitent peuvent à nouveau, proposer aux personnes fragiles d'effectuer des courses groupées de première nécessité. Merci de vous faire connaitre auprès du secrétaire de mairie si vous êtes volontaires afin de nous permettre de coordonner tout cela.

Dans ce contexte difficile, plus que jamais, nous devons faire preuve de solidarité et de civisme.

LE SIVU SCOLAIRE LO PORTALÉ

- **Le comité syndical renouvelé**

Le comité syndical du SIVU SCOLAIRE s'est réuni le mercredi 8 juillet afin d'élire son nouveau bureau.

A été élue Présidente à la majorité absolue :

- Mme Annick MAITREJEAN GASCOUGNOLLE (Conseillère Municipale de Biron)

A été élue 1ère Vice-Présidente à la majorité absolue :

- Mme Caroline RAUZET (Conseillère Municipale de Sarpourenx)

A été élue 2ème Vice-Présidente à la majorité absolue :

- Mme Nadia GRAMMONTIN (Maire de Castetner)

- **La Rentrée à l'Ecole Lo Portalé s'est bien passée !**



L'équipe enseignante était au complet.

Mme GARBY pour la classe maternelle, Mme PUHARRE pour les CP, CE1 et une partie des CE2, et la directrice Mme DAMESTOY pour l'autre partie des CE2, les CM1 et les CM2.

Il y a 26 élèves par classe pour un total de 78 élèves.

Les horaires scolaires sont de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 et les horaires de garderie sont le matin à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 18h15.

Le transport scolaire continuera d'être assuré par le personnel du SIVU Scolaire sur les trois communes comme précédemment et soumis à inscription auprès de la Région Nouvelle Aquitaine : transport64.fr

Coordonnées et horaires du secrétariat du SIVU Scolaire :

78, Rue La Carrère - 64300 BIRON - Tél : 05.59.69.87.30 - Mail : sivu.loportale@gmail.com
Ouverture Mardi de 8h à 11h - Mercredi de 8h30 à 11h - Jeudi de 13h30 à 17h00 - Vendredi de 13h30 à 14h30

Horaires Bibliothèque :

Lundi : 16h15 à 17h30 - Mercredi : 11h à 12h - Vendredi : 16h15 à 18h (fermée pendant les vacances estivales).

JE RÉNOVE MON LOGEMENT



Le guichet unique habitat-énergie de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez accompagne gratuitement tous les propriétaires du territoire dans leurs projets de rénovation. Pendant la crise sanitaire Covid-19, le service continue sur rendez-vous téléphonique essentiellement, pour conseiller les propriétaires souhaitant effectuer des travaux de rénovation de leur logement. Contact : 05 59 60 48 49.

Vous voulez...

- Réhabiliter entièrement un bien dégradé ?
- Réduire vos factures d'énergie et gagner en confort (travaux d'isolation, installation d'un nouveau système de chauffage...)?
- Adapter votre logement à la mobilité réduite ou au vieillissement (mise en accessibilité d'une salle-de-bain, installation d'un monte-escalier...)?

Vous êtes...

- Propriétaire occupant, bailleur privé ou primo-accédant sur une commune de la CCLO, quels que soient vos revenus.

Nous vous proposons...

- Des conseils techniques objectifs sur les travaux à entreprendre.
- Un accompagnement vers les différentes aides financières (MaPrimeRénov', Certificats d'économie d'énergie, crédits d'impôt, programme Bien chez soi...).

Avant tous vos projets de rénovation, contactez-nous !

Par téléphone au **05 59 60 48 49** ou par mail à **habitat-energiecc-lacqorthez.fr**

Nos équipes peuvent vous recevoir sur rendez-vous :

- A la CCLO à Mourenx
- A la CCLO à Orthez (uniquement le 3e vendredi du mois)
- A la mairie de Puyoô (uniquement le 2e vendredi du mois)
- A la mairie d'Arthez-de-Béarn (uniquement le 1er vendredi du mois)

Service gratuit

Si la rénovation impacte l'aspect extérieur de la construction, nous vous invitons à contacter le secrétariat de la commune, car une demande d'autorisation est nécessaire.

Par téléphone au **05 59 67 18 10** ou par mail à **commune-de-castetner@orange.fr**

LES INFORMATIONS UTILES

- **Coupure ligne téléphonique**

Suite à des intempéries, ou pour toute autre raison, si votre réseau téléphonique (fixe + internet) est coupé, il convient de prendre contact directement avec votre opérateur. De son côté, la Mairie met tout en œuvre pour solliciter le rétablissement dans les meilleurs délais mais sa démarche vient en complément d'une démarche individuelle.

- **Coupure électrique**

Pour toute coupure électrique, le numéro d'ENEDIS : 09 723 750 64

- **Raccordement Enedis : (anciennement ERDF)**

Raccordements et services clients : 0 969 321 869

- **Saur dépannage : 24h/24 au 05 81 91 35 00**

Accueil : Avenue Charles Moureu-64150 MOURENX les lundi/Vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h. Courrier : TSA 20005 64239 LESCAR CEDEX.

- **Les travaux de bricolage**

L'Article 103.2 du règlement départemental indique les horaires pour effectuer vos travaux :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

- **Règlement départemental**

Article 33- « les propriétaires et les occupants d'un immeuble bâti ou non bâti sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des terrains, des bâtiments de leurs abords et des clôtures. Les travaux d'entretien doivent être exécutés périodiquement et toute détérioration imprévue de nature à porter un préjudice à la santé des personnes, doit faire sans délai, l'objet d'une réparation au moins provisoire ».

- **La collecte des déchets**

Ramassage container JAUNE tous les 15 jours, les Mardis SEMAINES IMPAIRES

Ramassage ordures ménagères tous les Vendredis

- **Déchetteries**

Les horaires de :

- **Maslacq**

RD 275 - 27 route de Loubieng

Tél : 05 59 67 31 89

Mardi : 9h-12h

Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été) *

Vendredi : 13h30-17h30 (18h30 l'été) *

- **Orthez**

525 route de Bonnut

Tél : 05 59 67 97 14

Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été) *

- **Que faire de ses déchets verts ?**

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

Vous pouvez également les déposer en déchetterie ou lors des collectes sélectives en appelant le service déchets de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez pour vous inscrire au :

[05.59.60.95.42](tel:05.59.60.95.42)

(1 collecte par mois)

Il est interdit de faire brûler à l'air libre !!



Nous comptons sur votre citoyenneté pour le respect d'autrui et le bien vivre ensemble.

- **Site internet de la commune**

Vous retrouvez toutes les informations communales sur le site internet.

